

LES CONSTITUTIONS OTTOMANES DE 1876 ET DE 1908 ET L'OPINION PUBLIQUE ARMENIENNE

La période de *Tanzimat* a introduit une nouvelle ère dans les conditions de recrutement des bureaucrates ottomans. L'adoption de la religion d'Etat était la condition préalable pour adhérer au système bureaucratique ottoman dans la période classique. Après le Décret de *Gülhane* de 1839, la classe dirigeante de l'Empire ottoman a été recrutée à travers des principes plus égalitaires. L'Etat a permis l'inclusion des non-Musulmans dans les conseils administratifs locaux, constitués en 1840, à titre des représentants de leur communauté. Mais, le vrai tournant était marqué par la Guerre de Crimée (1853-56) et le Décret de la Réforme en 1856. En conséquence, tous les sujets de l'Empire ottoman pourraient être admissibles au service public, indépendamment de leur appartenance ethno-religieuse. Carter Findley, qui s'est penché sur les registres du Personnel du Ministère des Affaires étrangères de l'Empire ottoman, de 1850 à 1908, a remarqué que les non-Musulmans ont formé un tiers du personnel. L'indépendance grecque ayant questionné la loyauté des sujets grecs, certains d'entre eux étaient éliminés des postes bureaucratiques, et l'expansion des Arméniens était encouragée dans la bureaucratie ottomane. Après la nomination de Sahak Abro Efendi comme le premier directeur du Ministère des Affaires étrangères, ce dernier était transformé en domaine privilégié des Arméniens.

L'admission des Arméniens dans l'administration publique impériale a exercé une double fonction dans la société ottomane. D'une part, leur titre officiel a conféré un certain poids à leur position dans leur propre communauté. De l'autre, ils ont essayé de trouver un équilibre entre les intérêts de la communauté et ceux de l'Etat. Ce nouveau rouage semble commencer à tourner avec Hagop Efendi Girdjikian (1806-1865), qui était le drogman et conseiller de Mustafa Reşid Pacha, lorsqu'il était nommé à la position de Grand Vézir pour la seconde fois en 1846. L'historien arménien, Archak Alpoyadjian, a noté que Girdjikian devait être considéré comme le premier bureaucrate, qui a pris l'initiative de réformer l'administration du Patriarcat arménien à travers l'impact qu'il pouvait exercer sur Reşid Pacha. Etant nommé drogman auprès de l'Ambassade ottomane à Paris, Girdjikian a eu l'occasion d'examiner la pensée politique française durant son séjour à Paris, de 1835 à 1838. Lors des sessions de l'assemblée patriarcale de 1853-54, il a exprimé la nécessité d'un règlement interne, qui pourrait mettre en ordre l'administration des affaires communautaires et les libérer du monopole des notables. Ainsi, il a été l'initiateur d'un processus, qui allait conduire la communauté arménienne de l'Empire ottoman à la proclamation de la Constitution arménienne de 1863.

Les principes de « participation populaire » et de « représentation » de la Constitution Nationale de 1863 vont inspirer les bureaucrates ottomans pour l'adoption de la loi du *vilayet* (province) en 1864 et de la Constitution ottomane en 1876. En 1864, le gouvernement ottoman avait décidé de réorganiser l'administration des *vilayets* en fonction des modèles occidentaux. Midhat Pacha était nommé gouverneur du Danube. De la même façon, Odian y était nommé directeur politique pour entrer en contact avec les diplomates et les sujets étrangers du *vilayet*. Quels étaient les éléments de

leur coopération? Les mémoires de Clician Vassif Efendi, fils d'une famille arménienne influente au Danube, nous donnent l'idée que Odian n'était pas le seul à encadrer les travaux de Midhat Pacha. Inspecteur de la navigation du Danube (1867), chef des bureaux de gouverneur général d'Arabie (1867-1872), chef des bureaux du gouverneur général de Salonique (1872-73) et secrétaire et conseiller de Midhat Pacha (1876), quel était le rôle joué, dans cette coopération, par Clician Vassif Efendi, un peu éclipsé par rapport au personnage de Krikor Odian dans les sources arméniennes? De 1875 à 1876, le gouvernement ottoman fait face à la crise balkanique. L'Herzégovine, la Bosnie, la Serbie, le Monténégro et la Bulgarie réclament leur indépendance. Midhat Pacha et Krikor Odian travaillent pour l'élaboration de la Constitution ottomane dans l'espoir que le régime constitutionnel pourrait satisfaire les sujets non-musulmans de l'empire et apaiser leurs revendications d'indépendance. Vartan Artinian mentionne encore les noms de Vahan Efendi, sous-secrétaire de justice, et de Tchamitch Efendi, membre du Conseil d'Etat, en tant que les participants de la première Commission Constitutionnelle ottomane. Il reste à souligner que Odian était la figure la plus influente dans le projet constitutionnel ottoman. Quelle était donc la contribution des intellectuels arméniens dans le projet constitutionnel de l'Empire ottoman? Quels exemples européens avaient-ils suivi? Quelle était l'influence de la France? Quelle serait la part de l'Italie? Les intellectuels arméniens, dont certains ont poursuivi des études en Italie, se sont-ils inspirés des réformes de sécularisation imposées à la papauté? Quelle était l'interaction entre les intellectuels arméniens et l'intelligentsia française? La communauté arménienne avait sa *quasi*-constitution propre à elle. Quel était l'intérêt des intellectuels arméniens à étendre une perspective constitutionnelle à la totalité de la société ottomane? Bien que la contribution des bureaucrates arméniens à la Constitution ottomane soit déjà citée dans les sources ottomanes et arméniennes, peu de détails sont fournis sur leur contribution intellectuelle. Notre travail vise à poursuivre la trace de leurs idées dans les Archives ottomanes du Premier Ministre à travers les documents de la Commission Constitutionnelle. D'autre part, les minutes du Patriarcat arménien, de 1856 à 1876, où les membres du Conseil Civil ont longuement débattu la question de la « constitution » sans proprement parler de la Constitution ottomane, pourraient fournir un axe de réflexion. Les journaux arméniens, ottomans ou étrangers, avec les mémoires de bureaucrates, nous permettraient de reconstituer l'opinion publique arménienne du temps sur le projet constitutionnel et nous fourniraient des précisions sur les événements-clés et le rôle des personnages. La contribution des intellectuels arméniens au projet constitutionnel de l'Empire ottoman n'était pas limitée à l'élaboration de la Constitution ottomane de 1876. Les Arméniens de l'Empire ottoman ont également apporté leur contribution à la Constitution de 1908. L'objectif de cet exposé sera d'étendre également la discussion de 1876 à l'opinion publique arménienne en faveur de la seconde monarchie constitutionnelle dans l'Empire ottoman.